

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES COMMUNE DE RONTIGNON

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 décembre 2022

N° d'ordre	Objet	Résultat du vote
01-10-2022	Budget général de la commune : décision modificative n°2 (DM2/2022).	Approuvée
02-10-2022	Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe.	Approuvée
03-10-2022	Tableau des emplois : mise à jour.	Approuvée

Liste des délibérations publiée sur le site Internet communal (<u>www.rontignon.fr</u>) et sur Intramuros le 14 décembre 2022.

Monsieur Victor DUDRET Maire de Rontignon

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID: 064-216404673-20221213-DEL01CM131222-DE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE RONTIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022 - DÉLIBÉRATION N°01-10-2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (9).: mesdames Élodie Déleris, Brigitte Del-Regno, Véronique Hourcade-Médebielle, Isabelle Paillon, Martine Pasquault et messieurs Tony Bordenave, Victor Dudret, Patrick Favier et Marc Rebourg.

Excusés (5)...: mesdames Émilie Bordenave (dont pouvoir est donné à monsieur Tony Bordenave), Clémence Huet (dont pouvoir est donné à monsieur Victor Dudret), Lauren Marchand (dont pouvoir est donné à madame Élodie Déleris) et messieurs Romain Bergeron (dont pouvoir est donné à madame Véronique Hourcade-Médebielle) et Bernard Navarro (dont pouvoir est donné à monsieur Patrick Favier).

Convocation du 07/12/2022		
Nombre de membres		
En exercice :	14	
Présents :	9	
Suffrages exprimés :	14	
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

Secrétaire de séance : madame Martine Pasquault.

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE:

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (DM2/2022)

Rapporteur : Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire informe le conseil que les charges de personnel (chapitre 12) sont impactées comme suit :

- l'absence récurrente de l'adjointe technique chargée de la restauration a imposé des heures complémentaires payées aux autres personnels communaux et le recrutement d'un personnel en contrat à durée déterminée depuis les vacances de la Toussaint a accru la charge financière;
- l'augmentation du point d'indice a pour conséquence l'augmentation de la masse salariale de 355 € par mois depuis le mois de juillet 2022 inclus ;
- le remplacement d'urgence de certains personnels (en raison de cas COVID parmi les agents scolaire) a été supérieur aux prévisions.

Ainsi, les crédits prévisionnels inscrits à divers articles du chapitre 12 doivent-ils être ajustés. Il le sont en prélevant sur la réserve inscrite à l'article 6811 du chapitre 11 de la section de fonctionnement.

Pour répondre à cet impératif comptable, il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la décision modificative présentée qui concerne uniquement la section de fonctionnement du budget principal de la commune

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le maire,

DÉCIDE de modifier le budget principal de la commune (DM2/2022) comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6188 (011): autres frais divers	- 5 643,00		
6218 (012): autres personnels extérieurs	993,00		
6411 (012) personnel titulaire	1 450,00		
6413 (012): personnel non titulaire	1 900,00		
6451 (012): cotisations à l'URSSAF	300,00		
6531 (012): indemnités	1 000,00		
TOTAL dépenses	0,00	TOTAL Recettes	

Fait et délibéré à Rontignon le 13 décembre 2022



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE RONTIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022 - DÉLIBÉRATION N°02-10-2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (9).: mesdames Élodie Déleris, Brigitte Del-Regno, Véronique Hourcade-Médebielle, Isabelle Paillon, Martine Pasquault et messieurs Tony Bordenave, Victor Dudret, Patrick Favier et Marc Rebourg.

Excusés (5)...: mesdames Émilie Bordenave (dont pouvoir est donné à monsieur Tony Bordenave), Clémence Huet (dont pouvoir est donné à monsieur Victor Dudret), Lauren Marchand (dont pouvoir est donné à madame Élodie Déleris) et messieurs Romain Bergeron (dont pouvoir est donné à madame Véronique Hourcade-Médebielle) et Bernard Navarro (dont pouvoir est donné à monsieur Patrick Favier).

Secrétaire de séance : madame Martine Pasquault.

Convocation du 07/12/2022		
Nombre de membres		
En exercice :	14	
Présents :	9	
Suffrages exprimés :	14	
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE $2^{\rm E}$ CLASSE.

Rapporteur : Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2° classe pour assurer la fonction de responsable des services techniques.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

En effet, la titulaire du poste a satisfait à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe pour avoir subi avec succès les épreuves de l'examen professionnel organisées par le centre de gestion des Landes en 2022 par décision du jury en date du 30 septembre 2022.

L'obtention de cet examen professionnel permet d'être nommé au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, appellation retenue suite à l'application des décrets de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après l'avoir entendu dans ses explications et en avoir délibéré,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^e classe;

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget des exercices à venir ;

AUTORISE monsieur le maire à signer l'arrêté de nomination.

Fait et délibéré à Rontignon le 13 décembre 2022

Le Maire

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Dublió lo

ID : 064-216404673-20221213-DEL03CM13122022-DE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE RONTIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIBERATION N°03-10-2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (9).: mesdames Élodie Déleris, Brigitte Del-Regno, Véronique Hourcade-Médebielle, Isabelle Paillon, Martine Pasquault et messieurs, Tony Bordenave, Victor Dudret, Patrick Favier et Marc Rebourg.

Excusés (5)..: mesdames Émilie Bordenave (dont pouvoir est donné à monsieur Tony Bordenave), Clémence Huet (dont pouvoir est donné à monsieur Victor Dudret), Lauren Marchand (dont pouvoir est donné à madame Élodie Déleris) et messieurs Romain Bergeron (dont pouvoir est donné à madame Véronique Hourcade-Médebielle) et Bernard Navarro (dont pouvoir est donné à monsieur Patrick Favier).

Convocation du 07/12/2022		
Nombre de membres		
En exercice :	14	
Présents :	9	
Suffrages exprimés :	14	
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

Secrétaire de séance : madame Martine Pasquault.

	Rapporteur :
	napporteur.
Tableau des emplois : MISE A JOUR.	Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et qu'elle avait précédemment délibéré sur ce sujet le 16 janvier 2020.

En raison de la progression professionnelle de l'agent en charge des services techniques (réussite aux épreuves d'examen professionnel), il est nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois comme proposée ci-dessous :

APPELLATION	EMPLOIS BUDGÉTAIRES	EMPLOIS POURVUS
Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	Temps non complet de 30 heures et 09 minutes par semaine / annualisé	1
Adjoint d'animation de 2e classe	Temps non complet de 29 heures et 53 minutes par semaine / annualisé	1
Adjoint d'animation de 2e classe	Temps non complet de 17 heures et 51 minutes par semaine / annualisé	1
Adjoint technique	Temps complet de 35 heures par semaine / annualisé	1
Adjoint technique principal de 2e classe	Temps complet de 35 heures par semaine	1
Adjoint technique	Temps complet de 35 heures par semaine	1
Adjoint administratif principal de 2e classe	Temps non complet de 16 heures par semaine	1
Adjoint administratif principal de 2e classe	Temps complet de 35 heures par semaine	1

Après avoir entendu le maire dans ses explications et en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois comme présentée ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré à Rontignon le 13 décembre 2022

ntignon le 13 décer Le Maire